



L'Elysée n'a pas à « réguler » la Liberté de la presse !

Ce jeudi 18 mai 2017, lors du premier Conseil des ministres du quinquennat Macron, les journalistes ont été étrangement poussés à l'extérieur de la cour du Palais de l'Elysée. Ils n'ont donc pas pu photographier ou filmer la sortie du conseil, ni interroger les nouveaux ministres. Raison invoquée : l'organisation de la photo officielle du gouvernement, prise à l'intérieur de l'Elysée. Les journalistes ont donc été empêchés d'exercer leur mission d'informer leurs concitoyens.

De plus, pour le premier déplacement de chef d'Etat d'Emmanuel Macron au Mali, ce vendredi 19 mai, les rédactions ont appris que les journalistes autorisés à suivre la délégation avaient été « choisis » par l'équipe du nouveau président. Loin de constituer une exception, cette disposition pourrait se généraliser, les journalistes politiques être ainsi écartés de leur périmètre de travail habituel au profit de certains de leurs confrères, sélectionnés selon les dossiers, les interventions et/ou la volonté du Président de la République. Tollé de la profession, [lettre ouverte](#) publiée à l'initiative d'une vingtaine de rédactions, interpellation multiples des conseillers nouvellement en poste à l'Elysée.

« Nous ne choisissons pas les journalistes, assure-t-on au palais. Nous indiquons notre préférence pour chaque déplacement, en raisonnant par domaines. Par exemple, on préfère avoir un journaliste défense sur un déplacement consacré à la défense. Si une rédaction veut quand même envoyer un journaliste politique, effectivement, ça peut créer de la tension », peut-on [lire](#) sur le site de l'hebdomadaire *Marianne*.

Le Syndicat National des Journaliste (SNJ) dénonce cette **atteinte aux droits d'informer et d'être informé**, et rappelle qu'il n'appartient pas aux instances gouvernementales, quelles qu'elles soient, de « réguler » l'organisation du travail des rédactions et de décider des choix éditoriaux des entreprises de presse.

Par ailleurs, une organisation systématique par « pools » exclut de facto les journalistes des rédactions les moins « huppées », les journalistes pigistes et en particulier une large proportion de photojournalistes pigistes, pour lesquels cette restriction peut avoir des conséquences professionnelles et financières conséquentes.

Départ désastreux pour le quinquennat du Président nouvellement élu. De quel droit Emmanuel Macron se permet-il de contrevenir aux principes de la Constitution française et de la Convention européenne des Droits de l'Homme ? Le Président est à l'évidence très mal conseillé. Les Français n'ont pas voté pour voir restreindre leur droit à l'information. Première organisation de la profession, le SNJ lui demande de revenir sur **des dispositions contraires à la liberté de la presse**, et aux **conséquences néfastes pour le pluralisme**, nécessaire dans toute démocratie digne de ce nom. Afin d'éviter que le quinquennat ne démarre sur ces **bases déplorables**, le SNJ demande à être reçu par le nouveau Président et son équipe.

Paris, le 19 mai 2017